

**MAIRIE DE
JEGUN**

Nombre de Conseillers :	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Pour :	15
Contre :	0

**OBJET : PLU –
Approbation de la
modification
simplifiée**

D.C.M. N° 42/ 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**L'An deux mil quinze
Le jeudi vingt cinq juin, 21 h**

Le Conseil municipal de la commune de JEGUN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de M. DESCOUSSE Alain, Maire de JEGUN (Gers)

Date de convocation du Conseil Municipal :
19/06/ 2015

PRESENTS : M. DESCOUSSE, Mme BARRIEU, M. LAPEYRE, Mme RIVIERE, M. PETIT, Mme
SOLANA-LASSALLE, M. BIAUTE, Mme DESPAX, Mme CLAVERIE, M. FIEFVET, Mme GUILLORY,
Mme DOZE, M. LAURY, Mme RAGARU

ABSENT EXCUSE : M. PEYRET (pouvoir à Mr DESCOUSSE)

Madame RIVIERE Pascale est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 123-13-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2013 ayant
approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la mise à disposition du projet de modification simplifiée du Plan Local
d'Urbanisme qui s'est déroulée du 11 mai 2015 au 12 juin 2015 inclus ;

Vu le bilan de la mise à disposition présenté par le Maire, qui est le suivant :
aucune remarque enregistrée.

Considérant que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle
qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée
conformément à l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré :

-examine le bilan de la mise à disposition

-décide d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
telle qu'elle est annexée à la présente ;

- le Plan Local d'Urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du
public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la
préfecture et en Direction Départementale des Territoires.

-Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente
délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une
mention dans un journal diffusé dans le département 8 jours avant le début
de la mise à disposition.

-La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la
dernière des mesures de publicité.

Fait et délibéré à JEGUN, le 25 juin 2015

Pour copie conforme,
Le Maire, Alain DESCOUSSE



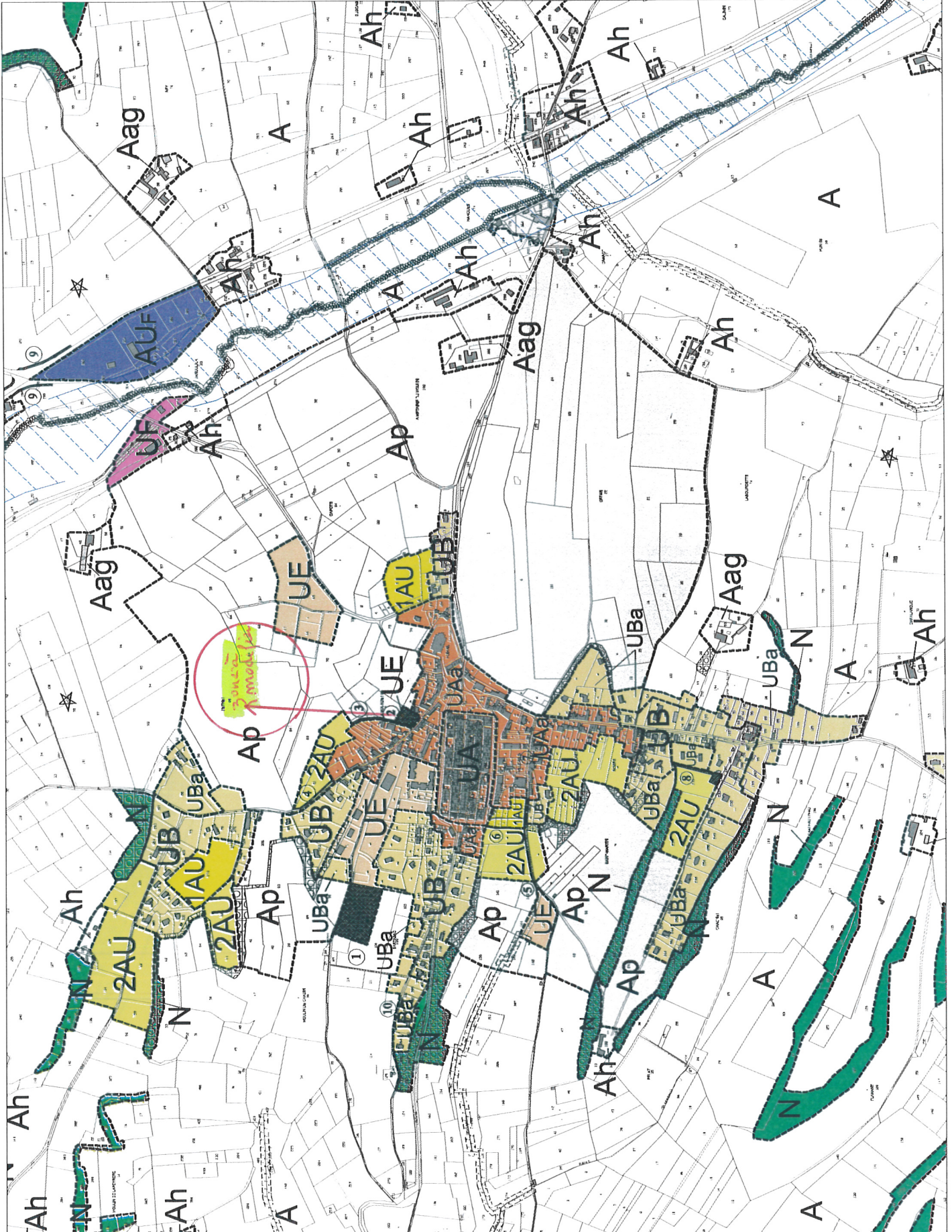
DCN du 25/6/15



Le Maire,
Alain DESCOUSSE



Département du Gers	Commune de JEGUN
PLAN LOCAL D'URBANISME ELABORATION	
4.2 - REGLEMENT - Petite Centre CEPIH (n° 17250)	
<small> Lignes de voirie en noir Lignes de voirie en rouge Lignes de voirie en vert Lignes de voirie en bleu Lignes de voirie en orange Lignes de voirie en jaune Lignes de voirie en gris Lignes de voirie en blanc Lignes de voirie en noir et blanc Lignes de voirie en noir et rouge Lignes de voirie en noir et vert Lignes de voirie en noir et bleu Lignes de voirie en noir et orange Lignes de voirie en noir et jaune Lignes de voirie en noir et gris Lignes de voirie en noir et blanc </small>	
<small> Pour plus d'informations sur le règlement, voir le site internet de la commune : www.jegun.fr Pour plus d'informations sur le règlement, voir le site internet de la commune : www.jegun.fr Pour plus d'informations sur le règlement, voir le site internet de la commune : www.jegun.fr </small>	
4.2	




LA BOURDETTI 2



DCN du 25/6/15

Le Maire,
Alain DESCOU

 parcelles classées en Ua

